



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/820
1er octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN APPLICATION
DE LA RÉOLUTION 1035 (1995) DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport d'activité, présenté en application de la résolution 1035 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 21 décembre 1995, récapitule les activités menées par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) depuis mon rapport précédent, en date du 21 juin 1996 (S/1996/460). Il décrit en outre le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans les élections qui ont lieu en Bosnie-Herzégovine le 14 septembre 1996.

II. ÉLECTIONS

2. Les élections à la présidence de la Bosnie-Herzégovine et aux instances supérieures du pays ont eu lieu comme prévu le 14 septembre 1996, sous la supervision de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le 29 septembre, la Commission électorale provisoire a officiellement validé les résultats des élections comme prévu dans l'Accord de Dayton. Les candidats des partis au pouvoir dans les entités, Aliya Izetbegović, Momčilo Krajišnik et Kresimir Zubak, sont sortis vainqueurs des scrutins présidentiels. M. Izetbegović a remporté le plus grand nombre de voix et dirigera la présidence bosniaque.

3. D'après les chiffres recueillis conjointement par le Groupe international de police (GIP) des Nations Unies et la Force de mise en oeuvre (IFOR), 20 000 électeurs environ se sont rendus en autocar ou à bord de véhicules privés des zones de la Fédération contrôlées par les Bosniaques jusqu'en Republika Srpska. Les électeurs bosniaques qui s'étaient rendus en Republika Srpska pour accomplir leur devoir électoral ont été dirigés par la police locale vers des bureaux de vote qui leur étaient réservés et qui étaient généralement situés assez loin de ceux utilisés par les Serbes. Mille deux cents électeurs environ se sont déplacés de la Republika Srpska dans la Fédération, et l'on estime qu'entre 25 000 et 30 000 électeurs ont franchi la frontière internationale avec la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) pour aller voter en Republika Srpska.

4. Le nombre de personnes ayant traversé la ligne de démarcation interentités le jour du scrutin a été beaucoup moins élevé qu'on ne l'escomptait. Cela est dû, au moins en partie, au report des élections municipales par l'OSCE, qui fait que les Bosniaques de la Fédération avaient moins de raisons de traverser la

ligne de démarcation pour aller voter en Republika Srpska. De ce fait, les problèmes de sécurité pendant les élections ont été moins nombreux qu'on ne l'avait craint.

5. Afin de préparer les élections, le GIP a présidé une série de réunions entre les ministres des affaires internes des deux entités, le Bureau du Haut Représentant, l'IFOR et l'OSCE, réunions qui ont abouti à un accord sur les dispositions à prendre pour assurer la sécurité pendant les élections. Dix-neuf itinéraires protégés ont été établis à l'intention des électeurs qui souhaitaient se rendre dans une autre entité le jour du scrutin. Des dispositions pour le transport des électeurs en autocar, des procédures de fouille et des bureaux de vote supplémentaires ont également été établis. Les deux ministres ont reconnu que la sécurité était la responsabilité de la police locale et ont convenu que nul ne serait arrêté pour crime de guerre à moins d'avoir été mis en accusation par le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie. Enfin, des équipes de planificateurs et de formateurs se sont réunies avec la police aux niveaux régional et municipal pour dispenser une formation en matière de droits de l'homme et aider à prendre les dispositions voulues pour assurer la sécurité le jour du scrutin.

6. Mille six cent quatre-vingt-douze contrôleurs de police du GIP au total et un grand nombre de soldats de l'IFOR ont supervisé, dans le cadre d'une opération de sécurité étroitement coordonnée, les déplacements des électeurs dans le pays. La plupart de ceux qui ont franchi la ligne de démarcation interentités ont emprunté les itinéraires recommandés. Il était, toutefois, aussi possible pour les véhicules individuels de franchir la ligne de démarcation à d'autres points de passage. La liberté de circulation a donc été assurée le jour du scrutin. Aucun incident majeur ni aucune victime n'ont été signalés, et le scrutin s'est généralement déroulé dans l'ordre. N'ont été signalés et confirmés que deux cas dans lesquels des autocars avaient reçu des jets de pierres : le premier, qui transportait des Bosniaques en Bosnie orientale, a été attaqué par des Serbes, et le second qui transportait des Bosniaques en Herzégovine, aurait été attaqué par des Croates. Le GIP a, toutefois, indiqué qu'en règle générale, les forces de sécurité des entités s'étaient conformées à ses directives ainsi qu'à l'accord conclu par les deux ministres.

7. La campagne électorale a été émaillée d'incidents imputables aux trois partis au pouvoir qui ont fait abusivement appel aux forces de l'ordre. Dans les zones tenues par les Serbes et les croates, les Bosniaques qui cherchaient à faire campagne ont été empêchés de le faire, les partis d'opposition ont été soumis à des harcèlements, parfois accompagnés de violences, et leurs partisans ont été ouvertement menacés par les autorités locales et par les cadres des partis au pouvoir. Dans les zones contrôlées par les Bosniaques, le harcèlement des opposants politiques par des partisans du Parti bosniaque au pouvoir, le parti d'action démocratique (SDA), a été signalé à diverses occasions.

III. ACTIVITÉS DE LA MISSION

Groupe international de police

8. Au 13 septembre 1996, 1 697 contrôleurs de police du GIP au total, originaires de 34 pays, étaient déployés dans 53 postes opérationnels. Le

niveau de coopération entre les forces de police des entités et le GIP a été très variable. Au niveau ministériel, la coopération s'est accrue avec les ministres des affaires internes qui ont accepté d'échanger des informations sur les détenus et les personnes en état d'arrestation. Avec la coopération des ministres, le GIP a demandé et obtenu la révocation ou la mutation de plusieurs hauts responsables de la police qui ne se conformaient pas aux directives, dont notamment le chef et le chef adjoint de la police de Mostar ouest, le chef de la police d'Ilidža, et le chef de la police de Bugojno. La coopération au niveau local est également très variable selon les municipalités. L'incident qui s'est produit récemment à Zvornik, au cours duquel la police locale n'a pas protégé le GIP contre une foule déchaînée ulcérée par la détention par l'IFOR de policiers serbes à Mahala, montre bien la vulnérabilité des contrôleurs du GIP sur le terrain.

9. La restructuration des forces de police de la Fédération a progressé. Le programme de sélection des policiers est en cours et toutes les candidatures auront été passées au crible d'ici à novembre 1996. En août, 25 hauts responsables de la police de la Fédération ont assisté en Allemagne à un programme de formation organisé par le GIP. Dans la Republika Srpska, les autorités de police ont adopté les principes et les normes que doit respecter la police dans un État démocratique. Des négociations seront engagées immédiatement après les élections avec les autorités de la Republika Srpska en vue d'élaborer des plans détaillés pour vérifier les antécédents des membres des forces de police de la Republika Srpska et assurer leur formation. Des propositions spécifiques concernant des projets d'assistance aux forces de police ont été soumises en vue de leur examen lors d'une conférence de donateurs qui se tiendra à Dublin le 28 septembre 1996.

10. Le GIP évalue actuellement l'ensemble de l'appareil de justice pénale de Bosnie-Herzégovine, notamment les tribunaux et les parquets, de façon à éviter que les organismes internationaux indépendants ne prennent des initiatives qui fassent double emploi. Dans un premier temps, une réunion de tous les organismes internationaux qui prennent part à l'examen de l'appareil judiciaire a été organisée. Placée sous la présidence du GIP, cette réunion qui a eu lieu le 6 septembre 1996 a rassemblé plus de 25 participants. Le GIP terminera son évaluation à la fin octobre, à la suite de quoi une directive du chef du GIP sur l'appareil de justice pénale sera élaborée.

Affaires civiles

11. Les spécialistes des affaires civiles ont continué de s'acquitter de leurs trois principales tâches : fournir un appui au GIP; analyser les événements et les tendances dans le domaine politique et dans celui des droits de l'homme et en rendre compte; et user de leurs bons offices pour restaurer la confiance et résoudre les problèmes.

12. Les informations fournies par la composante affaires civiles aux commandants du GIP, aux niveaux régional, des districts et des postes opérationnels, ont considérablement aidé la police internationale à mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la politique locale et à nouer des relations de travail avec les acteurs clefs dans les zones relevant de leur juridiction. Les commandants du GIP et les spécialistes des affaires civiles

ont souvent été amenés à collaborer pour gérer des situations potentiellement explosives au niveau local, ce qui leur a permis de réduire la tension et les risques de violence. Ils ont également coopéré avec d'autres acteurs internationaux sur des questions concernant les droits de l'homme qui risquaient d'avoir des répercussions politiques plus étendues et ont cherché avec eux les moyens de mieux s'attaquer à ces dossiers à un niveau plus élevé avec les autorités compétentes.

13. Les rapports détaillés sur l'évolution de la situation politique locale fournis par les spécialistes des affaires civiles ont permis à la MINUBH d'apporter une précieuse contribution aux discussions menées aux niveaux national et régional sur des questions clefs concernant l'application de l'Accord de Dayton. Ces informations – de même que les rapports du GIP – ont également été mises à la disposition d'autres acteurs internationaux, sur leur demande, dont le Bureau du Haut Représentant, l'IFOR et l'OSCE. Les spécialistes des affaires civiles ont fréquemment procédé à la mise au courant de visiteurs internationaux dans la région où ils sont en poste.

14. À plusieurs occasions, les spécialistes des affaires civiles ont mis à profit les contacts qu'ils ont noués pour faciliter des réunions entre des membres de communautés différentes et pour aider les dirigeants des communautés à se rendre de l'autre côté de la ligne de démarcation interentités. Ils se chargent également de diffuser auprès des autorités locales l'information sur les programmes et les activités des organisations internationales qui travaillent dans le pays. En coordination avec le Bureau du Haut Représentant, les spécialistes des affaires civiles ont en outre usé de leurs bons offices pour faciliter la mise en place d'organes d'administration locale dans la Fédération.

Centre d'action antimines

15. Le Centre d'action antimines de l'ONU est maintenant pleinement opérationnel. Son personnel international comprend sept fonctionnaires de l'ONU et deux spécialistes détachés par un gouvernement donateur. Au 30 septembre 1996, le Centre aura trois bureaux régionaux à Mostar, Banja Luka et Tuzla. Il est également prévu d'ouvrir un autre bureau à Bihać.

16. Si globalement le but du programme du Centre reste l'élimination des dangers que présentent pour la population civile les mines et les munitions non explosées, son objectif immédiat est de se doter des moyens d'entreprendre des tâches prioritaires, en prévision du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées et de l'exécution rapide des projets de reconstruction. Un plan d'action antimines, qui sera examiné avec le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et les donateurs intéressés a été élaboré à cette fin. Certaines de ses composantes ont déjà été lancées dans le cadre des programmes de donateurs (Commission européenne, États-Unis d'Amérique, Banque mondiale) et d'organisations non gouvernementales (Norwegian People's Aid). L'exécution de plusieurs de ces programmes a cependant été retardée en raison des négociations menées avec le Gouvernement sur des accords relatifs aux projets et sur la non-imposition. L'arrivée imminente de l'hiver a motivé un vaste effort de réalisation d'une foule de petites tâches essentielles de déminage à l'appui des

activités humanitaires. On prépare actuellement le transfert des moyens de déminage dans des zones où ils peuvent être utilisés aussi en hiver.

17. On élabore des plans détaillés concernant la création d'un centre national de formation au déminage et la mise en place d'un mécanisme d'embauche, afin de disposer, d'ici au mois d'avril 1997, de quelque 1 500 à 2 000 démineurs qui devront faciliter les activités visant à répondre aux besoins du pays sur le plan humanitaire et en matière de reconstruction. Un programme national de formation à la gestion, destiné à aider le Gouvernement à assumer la pleine responsabilité de ce programme sera lancé simultanément. Le Centre d'action antimines continue à jouer un rôle de premier plan dans la coordination du programme de déminage, facilitant la réalisation des activités et encourageant le Gouvernement et les donateurs à travailler ensemble à un programme unifié de déminage.

Coordination des activités d'assistance des Nations Unies

18. En sa qualité de Coordonnateur de l'ONU en Bosnie-Herzégovine, mon Représentant spécial tient régulièrement des réunions interinstitutions en vue de définir des approches communes au sein du système des Nations Unies.

Groupe du Fonds d'affectation spéciale

19. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 6 de mon précédent rapport, le Fonds d'affectation spéciale hérité du Bureau du Coordonnateur spécial pour Sarajevo et transféré à mon Représentant spécial continue à financer divers projets à impact rapide à Sarajevo. Actuellement, sur un montant total de 18,9 millions de dollars des États-Unis de contributions annoncées depuis la création du Bureau en 1994, une somme de 3 millions de dollars environ n'a pas encore été engagée et les donateurs fourniront d'autres fonds lorsque les ressources disponibles seront entièrement engagées.

IV. AUTRES ACTIVITÉS DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES

Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

20. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a apporté un appui fonctionnel et technique d'abord pour deux missions du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme sur le territoire de l'ex-Yougoslavie et ensuite pour la publication des rapports. Le Rapporteur spécial a fait plusieurs déclarations et recommandations et, avec l'Expert de la question des personnes disparues, il a lancé un projet humanitaire d'évacuation des dépouilles mortelles de la région de Srebrenica, qui n'a eu cependant qu'un succès limité en raison des obstacles créés par les autorités de la Republika Srpska.

21. Le Haut Commissaire aux droits de l'homme travaille en collaboration étroite avec le Bureau du Haut Représentant, où il a détaché deux fonctionnaires. Il a également organisé des cours de formation à l'intention des moniteurs de l'OSCE chargés de surveiller la situation des droits de l'homme et une assistance a été fournie au secrétariat de la Sous-Commission d'appel en matière électorale de la Commission électorale provisoire.

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

22. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a poursuivi ses efforts pour donner effet à l'annexe 7 de l'Accord de Dayton. Si le manque de sécurité, les entraves à la liberté de mouvement et les destructions ont continué à freiner les rapatriements à grande échelle au cours de la période considérée, le nombre des rapatriements a sensiblement augmenté. Le HCR estime que, depuis le début de 1996, entre 220 000 et 240 000 personnes ont regagné leurs foyers. Quelque 30 000 d'entre elles sont rentrées dans le cadre de rapatriements organisés par le HCR mais l'immense majorité l'ont fait de leur propre initiative. Pour l'instant, les rapatriements sont presque entièrement limités aux secteurs où le groupe ethnique des rapatriés est actuellement majoritaire.

23. L'aide directe que le HCR fournit aux rapatriés est axée sur la réparation de quelque 20 000 foyers (15 000 dans la Fédération et 5 000 dans la Republika Srpska). En juin, le HCR a lancé son initiative de "zones cibles". On a identifié 23 zones prioritaires, où le principal obstacle au rapatriement était l'insuffisance des infrastructures plus que des considérations de sécurité ou des contraintes d'ordre politique et le HCR mobilise les donateurs bilatéraux et multilatéraux pour entreprendre de rapides travaux élémentaires de relèvement dans les domaines du logement, des écoles, de l'eau, du déminage, etc.

24. La réaction des donateurs a été positive puisqu'ils ont annoncé des contributions de plus de 50 millions de dollars. Pour jeter les bases du rapatriement dans des zones peuplées par des minorités, le HCR a également présidé des groupes de travail de divers niveaux où les intéressés se réunissent régulièrement pour examiner les problèmes liés au rapatriement. Il a également continué à faciliter les visites de personnes déplacées à leurs régions d'origine, et il a organisé neuf lignes d'autocars permettant aux personnes déplacées de traverser la zone de démarcation interentités pour retourner dans leurs foyers.

25. En dernière analyse, les retours dans les zones peuplées par des minorités dépendront de la volonté politique des parties en cause, qui ont assumé des engagements énoncés à l'annexe 7. Pour l'instant, les résultats obtenus sont décourageants, le HCR se heurte à de nombreux problèmes. Dans leurs actions et leurs déclarations, les dirigeants politiques continuent à se montrer peu disposés à accueillir des groupes minoritaires. S'ils persistent dans cette politique séparatiste, les perspectives de retour deviendront de plus en plus sombres.

Banque mondiale

26. La mission de la Banque mondiale en Bosnie-Herzégovine continue à soutenir le relèvement économique du pays par le biais de l'exécution du programme de relèvement approuvé par la communauté internationale à la Conférence de Bruxelles en décembre 1995.

27. À ce jour, la Banque mondiale a mobilisé au total 325 millions de dollars pour 13 projets. De plus, elle gère un fonds de 120 millions de dollars pour le cofinancement de ces projets. La valeur des projets préparés par la Banque

mondiale qui en sont à la phase d'exécution est d'environ un milliard de dollars. À la mi-septembre, les fonds gérés par la Banque mondiale ont permis de signer 640 contrats, d'une valeur totale de 130 millions de dollars.

28. La Banque mondiale a fait un gros effort pour aider à coordonner les travaux des donateurs qui participent au programme de reconstruction. Elle a apporté un appui particulier au HCR pour son programme prioritaire de rapatriement des réfugiés. La Banque mondiale a pu mobiliser des ressources substantielles pour la reconstruction de maisons dans les zones cibles du HCR et pour mener à bien des programmes de création d'emplois et d'autres formules de développement des infrastructures.

Autres institutions

29. Le Groupe d'appui de l'Organisation internationale du Travail (OIT) coopère avec le Gouvernement à la promotion de programmes d'urgence pour l'emploi à l'intention des groupes touchés par la guerre et des chômeurs.

30. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) est maintenant opérationnel en Bosnie-Herzégovine. Il apporte un appui aux autorités locales pour les projets de développement communautaire, ainsi qu'aux programmes de réhabilitation d'urgence et il aide le Gouvernement à élaborer une stratégie de transition économique et sociale.

31. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) travaille en collaboration avec d'autres donateurs à divers projets concernant la restauration et la remise sur pied des institutions à vocation culturelle et éducative ainsi que diverses activités éducatives. L'UNESCO a également financé des réalisations indépendantes dans les médias et apporté un appui financier aux activités culturelles.

32. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a poursuivi ses activités dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la réadaptation psychosociale ainsi qu'en ce qui concerne les programmes d'adduction d'eau et d'assainissement qui visent à doter le pays de certains moyens et à développer les structures sectorielles. L'UNICEF a coopéré avec d'autres institutions des Nations Unies à la mise en place dans tout le pays de plans d'urgence pour des zones qui pourraient se trouver en situation critique.

33. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) collabore avec le PNUD à un programme intégré de développement sectoriel visant à renforcer la société civile et les institutions gouvernementales aux niveaux cantonal et municipal.

34. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Programme alimentaire mondial (PAM) a assumé de plus en plus de responsabilités dans la programmation et la gestion de l'aide alimentaire apportée à la Bosnie-Herzégovine par son intermédiaire, et dont se chargeait jusqu'alors le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Pour mieux s'acquitter de cette tâche, le PAM a renforcé sa présence sur le terrain. Dans la situation actuelle d'après guerre, il travaille en coopération avec ses homologues pour vérifier le nombre des bénéficiaires de l'aide et reclasser l'ensemble des cas à

traiter. Il a pu transporter toujours davantage d'aide alimentaire par les moyens de transport commerciaux, apportant ainsi un soutien vital à l'industrie des transports et économisant de la sorte sur le coût des transports. Au mois d'août, sont arrivées 37 000 tonnes supplémentaires de blé qui seront traitées et distribuées dans le pays par six minoteries; ce qui a entraîné la création de 500 emplois.

35. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a continué à apporter une assistance humanitaire tout en s'employant à réhabiliter le secteur de la santé de manière à réduire finalement les besoins en la matière. L'OMS s'est concentrée sur cinq fonctions essentielles : coordination du secteur de la santé; suivi de l'état général de santé; santé mentale et réadaptation psychosociale; réadaptation physique; et remise sur pied et réforme du système de soins de santé.

V. OBSERVATIONS

36. Les autorités et la population de la Bosnie-Herzégovine ont droit à des félicitations pour le climat d'ordre et de paix dans lequel se sont déroulées les élections qui ont eu lieu le 14 septembre. L'OSCE et l'IFOR méritent également d'être félicitées pour le rôle important qu'elles ont joué. Je me plais à constater que le GIP a grandement contribué à assurer la sécurité le jour des élections.

37. Celles-ci marquent l'ouverture d'une nouvelle phase dans l'effort consenti pour restaurer la stabilité et une situation normale en Bosnie-Herzégovine grâce à la mise en place d'institutions gouvernementales sur une base démocratique. Les dirigeants politiques peuvent dorénavant, en particulier grâce à des institutions communes fonctionnant au niveau national, assurer aux trois communautés la possibilité d'oeuvrer à la consolidation d'une Bosnie-Herzégovine souveraine et unie fondée sur l'état de droit, le respect des droits fondamentaux de tous les peuples et le développement d'une démocratie représentative.

38. La période qui a suivi les élections marquera la phase la plus cruciale de l'application des Accords de Dayton. Je suis préoccupé à cet égard par quelques tendances récentes. Le résultat des élections ne doit pas servir à renforcer des tendances séparatistes, à consolider les résultats du "nettoyage ethnique" ni à confirmer la division de la Bosnie-Herzégovine suivant une ligne de démarcation interentités. Les efforts de la communauté internationale doivent tendre à encourager les parties à mettre en place des institutions politiques communes qui oeuvrent dans l'intérêt de tous.

39. On prévoyait que la phase initiale de la mise en application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine durerait un an. Nous arrivons maintenant à la fin de cette période et la nécessité du maintien d'une présence internationale pour consolider ce qui a été fait jusqu'à présent s'impose de plus en plus clairement à tous. Il sera impératif d'institutionnaliser la coordination entre les différentes organisations chargées des fonctions essentielles. À cet égard, il conviendrait de se préoccuper de renforcer certains aspects du mandat civil. Je tiens également à réaffirmer que le maintien sur place de moniteurs des agents de la police civile est lié à l'existence d'un climat de sécurité dont la

pérennité soit assurée par une force militaire internationale crédible (voir S/1995/1031, par. 29).

40. La communauté internationale doit, dans la période qui s'ouvre, se montrer à la hauteur de la tâche que représente la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine de manière à faciliter, ce faisant, la guérison des blessures et la coopération mutuelle. L'une des principales tâches à la réalisation de laquelle devra, à mon avis, servir le maintien d'une présence internationale, est la protection des droits de l'homme et la promotion au sein des diverses autorités de la Bosnie-Herzégovine de normes internationales en la matière. La mise en place de solides institutions nationales pour protéger les droits de l'homme, en particulier les droits des populations minoritaires, devrait donc être l'un des premiers objectifs à se fixer. Cette tâche devrait être confiée à une organisation qui ferait office de chef de file et serait appuyée par d'autres organisations dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Si le Conseil de sécurité décide au moment voulu de proroger le mandat du GIP, il conviendra d'examiner comment celui-ci pourrait contribuer à cette fonction en coopération avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme.

41. Une autre tâche importante consistera à continuer de veiller à ce que ceux qui souhaitent retourner dans ce qui était autrefois leur foyer puissent le faire en toute sécurité et dans des conditions décentes. À ce jour, presque aucun des réfugiés et personnes déplacées, soit un million et demi de personnes, dont le foyer se trouve maintenant sous le contrôle d'autorités relevant d'un groupe différent n'est retourné chez soi. Au contraire, en contradiction avec l'esprit et la lettre des Accords de Dayton, la ligne de démarcation inter-Entités constitue maintenant de facto une frontière pour les personnes et les marchandises.

42. Pour la communauté internationale, l'objectif de l'Accord de paix était de restaurer la paix dans une Bosnie-Herzégovine constituant un État souverain unifié composé de deux entités dotées d'une autonomie sans précédent, unies par des institutions gouvernementales communes résultant d'élections libres et honnêtes. J'ai l'espoir qu'avec la création de ces institutions communes, les autorités élues au niveau national et au niveau de chacune des entités feront obstacle de toutes leurs forces à l'évolution négative qu'ont connue les dernières années, se consacrant à la guérison des divisions qui ont entraîné d'indicibles souffrances. Il est clair que les efforts que déploie dans ce but la communauté internationale ne peuvent aboutir que dans la mesure où les dirigeants à tous les niveaux s'engagent eux-mêmes sans réserve à l'atteindre. L'Organisation des Nations Unies, dans le cadre d'un vaste effort international, est prête à faire tout ce qu'elle peut, dans les limites du mandat qui lui a été confié et des ressources mises à sa disposition, pour contribuer à restaurer la paix, l'harmonie et la prospérité en Bosnie-Herzégovine.
